

## 7 | FACILITER L'ESSOR DES COMMUNS EN RÉGION BRUXELLOISE

---



Interview d'**ALAIN MARON** | Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Démocratie participative, de l'Action sociale et de la Santé et de **BARBARA TRACHTÉ** | Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Transition économique et de la Recherche scientifique et Ministre-Présidente de la CoCoF

***(SG) et (JP) En tant que membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis juillet 2019, avez-vous eu l'occasion de soutenir des projets qui relèvent de la dynamique des communs, c'est-à-dire des projets portés par des communautés de citoyens qui gèrent une ressource matérielle ou immatérielle en commun, selon des modalités qu'ils fixent eux-mêmes, en auto-gestion, et en poursuivant l'intérêt général ?***

**BT** : Il y a un terreau d'entrepreneurs sociaux en Région bruxelloise, c'est-à-dire des entrepreneurs qui portent un projet économique viable, mais dans une structure où la finalité sociale prime sur la seule quête du profit et dans laquelle les décisions sont prises de façon démocratique, suivant le principe « une personne, une voix ». Ces entrepreneurs sociaux visent à répondre aux besoins de la collectivité et cherchent à maximiser l'impact social et environnemental de facto. Leurs activités constituent un véritable laboratoire pour l'économie de demain.

Pour moi, l'entrepreneuriat social est lié aux communs dès lors que les entrepreneurs sociaux sont des citoyens engagés, qui entreprennent pour répondre à des besoins sociétaux auxquels ni l'Etat, ni le marché ne répondent.

En tant que Secrétaire d'Etat bruxelloise en charge de la Transition économique, je peux néanmoins les soutenir. C'est ainsi que nous avons encouragé des projets portés par des associations ou des coopératives qui relèvent de l'entrepreneuriat social. Ces projets ont soit bénéficié d'une bourse de lancement, s'ils démarraient, soit d'un soutien au développement, s'ils existaient et sollicitaient un coup de pouce via le financement public pour grandir et monter en échelle.

Parmi les exemples de projets relevant de l'innovation sociale, je pense d'abord, dans le domaine du numérique, à Cobeia Coop, une coopérative de création de sites web qui accompagne les entrepreneurs et les organisations à développer une communication digitale durable grâce à des méthodes collaboratives et une plateforme mutualisée. À côté de Cobeia Coop, il existe aussi Nubo, une coopérative qui propose un espace de stockage en ligne et une adresse électronique éthiques, c'est-à-dire respectueux de la vie privée, et locaux.

Dans le domaine de l'occupation temporaire, il y a l'ASBL Communa, qui réhabilite les espaces inutilisés en les mettant temporairement à disposition de projets citoyens qui y développent des activités qui mêlent culture et création, activités économiques innovantes et en phase de test, vie associative et logement.

Encore un autre domaine auquel je pense, celui de la construction, à travers entre autres le projet Rinoo, une coopérative d'activités qui vise à intégrer des ouvrier-e-s travaillant auparavant illégalement, et donc à formaliser l'économie informelle. Une fois légalisé, intégré et formé, chaque ouvrier-e accompagne une nouvelle personne qu'il parraine.

**AM** : L'urgence climatique que nous connaissons aujourd'hui nous oblige à mobiliser tous les moyens possibles afin de lutter contre le réchauffement climatique et de nous préparer aux transformations radicales de nos quotidiens qui en découleront dans un futur proche. Cette lutte ne sera efficace que si les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, la société civile et les citoyens travaillent d'une manière collaborative. Le Gouvernement bruxellois s'est fixé comme priorité de favoriser cette collaboration en innovant dans la relation pouvoirs publics – citoyens, que ce soit via la création de la nouvelle compétence de Démocratie

Participative que j'ai l'honneur d'exercer, ou, pour ce qui nous concerne ici, le déploiement des communs.

La Région bruxelloise est un terrain fertile d'expérimentation citoyenne et regorge ainsi de projets qui relèvent de la dynamique des communs. Ces projets ont la particularité de pousser dans toutes les directions et de toucher à une multitude de domaines : alimentation, agriculture, aide aux personnes, santé, mobilité, etc.

En tant que Ministre de l'Environnement, de l'Action sociale, de la Santé et de la Démocratie Participative, j'ai pu traduire cette priorité du Gouvernement bruxellois en soutenant différentes initiatives qui ont permis à certains communs de voir le jour ou de grandir.

Parmi ces initiatives, je pense tout d'abord, dans le domaine de l'alimentation, aux Cuisines collectives. Il s'agit d'un espace équipé, occupé de façon régulière par un ou plusieurs groupes de citoyen·nes qui s'organisent collectivement, avec ou sans l'aide d'une association locale, pour la préparation de repas du quotidien.

Nous soutenons d'ailleurs, dans le cadre de la stratégie GoodFood, le projet bruxellois « Cuisines de quartier », qui coordonne le réseau des cuisines de quartiers et offre de l'expertise et des outils pour que chaque groupe citoyen d'une cuisine collective définisse ses objectifs et son mode d'organisation, en tenant compte des besoins et de la situation de ses membres.

Par ailleurs, il existe les supermarchés participatifs et coopératifs, où les clients sont coopérateurs, sur le modèle de la déjà très connue Bees Coop à Schaerbeek. Des initiatives inspirées de cette dernière voient le jour partout sur le territoire régional tel que Bab'l market à Woluwe-Saint-Pierre et la wAnderCoop à Anderlecht.

Dans le domaine de l'énergie, nous pouvons épingler les Communautés d'énergie. Il s'agit d'une initiative citoyenne qui permet aux acteurs locaux de se regrouper à travers une structure juridique en vue d'exercer de nouveaux droits qui leur permettent de contribuer concrètement à la transition énergétique, mais aussi de décentraliser et démocratiser le

marché de l'énergie, aujourd'hui encore dominé par quelques grandes entreprises.

Le projet pilote visant la création de la toute première Communauté d'énergie renouvelable bruxelloise a ainsi vu le jour. Cette Communauté exerce comme activité le partage, entre ses membres, d'électricité renouvelable et solaire, produite sur le toit d'un ménage et de l'école Nos Bambins dans la commune de Ganshoren. Cette expérience relevant des communs est le fruit d'une initiative purement citoyenne qui est soutenue par Bruxelles Environnement et Brugel (le régulateur bruxellois pour l'énergie) ainsi que de l'intercommunale bruxelloise Sibelga (gestionnaire du réseau électrique bruxellois).

Dans le domaine de l'agriculture urbaine, nous pouvons citer l'initiative baptisée BoerenBruxselPaysans. Il s'agit d'un projet multi-acteurs piloté par Bruxelles Environnement en partenariat avec Terre en vue, dont l'ambition est de susciter la transition de la Région de Bruxelles- Capitale vers des systèmes alimentaires durables. Situé à Neerpede dans la vallée du Vogelzang au nord de Bruxelles, ce vaste projet offre des espaces, des infrastructures et de l'accompagnement pour la production, la transformation et la distribution de fruits, légumes et plantes aromatiques, cultivés sur place.

Un autre exemple nous est donné par "Inspirons Le Quartier", dispositif qui a pour objectif de soutenir et d'informer les bruxellois-es qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier, avec des ami-e-s ou des voisins, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être. A partir de cette année, l'appel à projets régional « Inspirons Le Quartier » porte sur les thématiques de la mobilité, la propreté, l'énergie, l'alimentation, le zéro déchet, le compost collectif, la nature et la biodiversité.

Enfin, dans le domaine de l'aide aux personnes, l'appel à projets « Tubbe » lancé par IrisCare en partenariat avec la fondation Roi Baudouin consiste à offrir du coaching aux maisons de repos souhaitant insuffler en leur sein une dynamique de participation des résidents dans la gestion. Ainsi, les résident-e-s sont bénéficiaires et en même temps acteurs de la politique de soin pratiquée dans leur maison de repos.

À côté de cela, nous avons “Casa Legal”, un projet innovant de maison sociojuridique avec des avocat·e·s salarié·es, des assistant·e·s sociales et sociaux ainsi que des psychologues.

Sans oublier “Senior Montessori”, une ASBL qui expérimente l’approche Montessori dans les maisons de repos et dans les services d’aide à domicile. Cette méthode consiste en l’utilisation des capacités préservées des résidents et vise à leur permettre d’être aussi autonomes que possible en conservant un rôle social.

### ***SG et JP : Quelle sera la place des communs dans le redéploiement d’après-crise ?***

**AM** : Je pense que le contexte de crise est favorable au développement des communs. On l’a vu depuis mars 2020 : la crise de la covid-19 a fait fleurir les initiatives citoyennes solidaires, désintéressées. Face aux problèmes d’approvisionnement de masques dans notre monde globalisé, des citoyens et des citoyennes se sont mobilisé·e·s pour répondre, localement et rapidement, à la pénurie.

**BT** : Les dynamiques de mutualisation connaissent aussi une recrudescence. Ainsi, les espaces de coworking constatent une augmentation de leur fréquentation par les entrepreneur·e·s qui ont souffert de solitude en raison du confinement et recherchent l’émulation pour travailler et s’inspirer, trouver des partenaires, échanger...

L’entrepreneuriat social aura aussi un rôle important à jouer dans le redéploiement d’après-crise, ancré dans la transition économique. On sait que les coopératives résistent mieux aux chocs économiques dès lors qu’elles sont ancrées dans un territoire et répondent aux besoins des habitants de ce territoire. Pour soutenir l’entrepreneuriat social et en faire un modèle économique porteur, le Gouvernement bruxellois s’est engagé fin 2020 à pérenniser Coopcity, le centre bruxellois d’accompagnement à l’entrepreneuriat social et coopératif. Cette pérennisation est essentielle pour faire naître des vocations d’entrepreneurs sociaux et augmenter le nombre d’entreprises sociales en Région bruxelloise.

**AM et BT** : Au-delà de l'entrepreneuriat social, nous identifions quatre enjeux de redéploiement directement liés aux communs.

Le premier enjeu a trait à la production urbaine. Il est urgent – la crise l'a démontré – de relocaliser la production de biens qui répondent aux besoins des territoires. C'est indispensable pour rendre notre économie plus résiliente, mais aussi pour améliorer la qualité des biens que nous consommons, pour créer des emplois locaux et réduire notre empreinte écologique.

On pense bien évidemment en premier lieu à l'alimentation. Les exemples de potagers collectifs ou de fermes urbaines ne manquent pas. De nombreuses villes réfléchissent à leur autonomie alimentaire et à la manière de mieux produire, transformer et distribuer, au plus près de leurs habitants. Bruxelles doit faire de même et le modèle des communs est particulièrement intéressant à cet égard.

Sur le plan de la production non alimentaire, les lieux de production urbaine tels que les fablabs (pour fabrication laboratories), ateliers partagés de fabrication ouverts à tou·te·s, basés sur la participation et la mutualisation des outils de fabrication, constituent un autre levier pertinent.

De façon plus générale, nous travaillons à l'identification de secteurs porteurs pour développer de véritables filières de production à Bruxelles, en vue de répondre aux besoins de la Région et des habitants et de créer des emplois de qualité, ancrés localement.

Un deuxième enjeu est celui de l'occupation temporaire. Les bâtiments temporairement inoccupés et les friches industrielles peuvent accueillir des projets de communs. Nous avons déjà parlé d'alimentation : on imagine aisément une friche ou un espace vert devenir un lieu de production de légumes. Ces lieux peuvent également accueillir des activités économiques. Nous pensons par exemple au Hangar du Kanaal à Anderlecht, qui propose un espace partagé de 4.000 m<sup>2</sup> aux porteurs de projet qui veulent lancer une activité productive relevant de l'économie circulaire. Cet espace est un lieu de production et de stockage, mais accueille également des bureaux, des salles de réunions, des espaces partagés et un large espace public ouvert sur le bassin du canal. Au-delà des activités économiques, l'occupation

temporaire permet aussi de développer des lieux d'expérimentation, des lieux culturels ou d'apprentissage militant, du logement...

Un troisième enjeu est l'entrepreneuriat mutualisé. Plusieurs structures coopératives actives en Région bruxelloise, telles que RCoop, DIES ou SMart, proposent aux entrepreneurs d'exercer leur activité dans un cadre innovant, sécurisé et mutualisé. Plutôt que d'exercer leur activité sous statut indépendant, les entrepreneur-e-s qui intègrent ces coopératives disposent du statut de salarié et mutualisent leur gestion comptable et administrative au sein de la coopérative. Ces modèles d'innovation sociale, qui permettent d'entreprendre avec un filet de sécurité, ont de plus en plus de succès. Ils répondent à un besoin qui risque d'être encore plus prégnant à l'avenir.

Enfin, le quatrième enjeu est pour nous celui des monnaies locales complémentaires et citoyennes. De Charleroi à Liège, en passant par Mons et Bruxelles, de plus en plus de localités disposent de leur monnaie locale complémentaire et citoyenne. Ces monnaies sont des exemples de communs. Ce sont, dans chaque cas, des citoyen-ne-s qui se sont réappropriés la question monétaire et ont décidé, vu les nombreux impacts positifs de l'utilisation d'une monnaie complémentaire à l'euro, de développer leur propre monnaie. Les règles d'utilisation de cette monnaie sont fixées par les collectifs citoyens, et non par les pouvoirs publics.

En Région bruxelloise, dans le cadre de la crise de la covid-19, plusieurs communes ont adopté, comme outil de relance, des chèques locaux, pour soutenir leurs commerçants. Ces chèques sont des formes de monnaie complémentaire. A l'échelon régional, un collectif citoyen a mis sur pied, en 2019, la Zinne, monnaie complémentaire bruxelloise. Ces monnaies complémentaires sont de formidables outils de relance car elles font tourner l'économie réelle, locale, et circulent jusqu'à sept fois plus vite que l'euro, dès lors qu'il n'y a aucun intérêt à les thésauriser.

Nous souhaitons, à l'échelle régionale, soutenir ces monnaies complémentaires. Dans cette perspective, nous finançons une étude sur un projet de crédit mutuel inter-entreprises : il s'agit d'une plateforme informatique qui permet aux entreprises d'échanger des biens et services avec une monnaie complémentaire à l'euro. C'est un outil de relance qui a

très bien fonctionné en Suisse, avec la monnaie complémentaire WIR lancée en 1934, ou en Sardaigne, avec le SardeX, mis sur pied pour répondre à la crise financière et économique de 2008. Le SardeX a permis à de nombreux indépendant·e·s sardes de relancer leur activité dans un contexte où les banques ne voulaient plus leur prêter. Le SardeX a relocalisé une partie des échanges : dans les supermarchés entrés dans le système, la part des produits frais sardes est passée de 18% à 36%. Le SardeX connaît un énorme succès : en 10 ans, le réseau compte 10.000 entreprises, pour une population sarde de près de deux millions d'habitants. Nous souhaitons nous inspirer de ces expérimentations enthousiasmantes pour les dupliquer pour l'économie bruxelloise.

**BT** : De façon plus générale, au-delà de l'entrepreneuriat social et des exemples de communs que nous avons cités, la philosophie des communs doit insuffler toute l'économie post-crise, pour opérer un véritable redéploiement, et non un retour au business as usual. Nous devons construire une économie résiliente, régénérative, inclusive et solidaire. Cela implique de modifier les modes de production et de consommation des biens que nous utilisons.

A cet égard, une étude participative a été lancée en 2020 en vue d'appliquer la théorie du Donut de Kate Raworth (Université d'Oxford) à la Région bruxelloise. Cette théorie s'inscrit dans une logique d'alternative aux indicateurs économiques classiques. Elle propose d'allier justice sociale et enjeux environnementaux dans le but d'orienter l'économie en faveur d'un développement durable et juste. Schématiquement, le contour extérieur du Donut correspond aux limites environnementales de notre planète (changement climatique, pollution de l'air...) alors que le contour intérieur symbolise le plancher social (alimentation, santé, éducation...) en-dessous duquel les besoins essentiels des populations ne sont pas satisfaits. Entre les limites extérieures et intérieures du Donut, on retrouve une zone dans laquelle l'économie est considérée comme prospère et florissante, tout en respectant le bien-être de toutes et de tous ainsi que la santé de la planète. C'est dans cette direction que nous analysons et soutiendrons l'économie bruxelloise.



### ***SG et JP : Comment l'essor des communs peut-il démocratiser la société ?***

**AM** : Il y a bien sûr de multiples manières de définir la démocratisation de la société, et le lien entre communs et démocratie sociétale vaudrait certainement des écrits à part entière. En tant que ministre écologiste, trois éléments me paraissent fondamentaux.

Le premier est la vocation révélatrice de ces initiatives des communs. La résurgence du besoin de collectif et de coopération qui nourrit le mouvement des communs, apparaît lorsque certains besoins sociétaux ne sont pas satisfaits et que des communautés de personnes s'engagent pour pallier ce manque. Aujourd'hui, les initiatives coopératives et associatives foisonnantes reflètent les préoccupations grandissantes de la société civile face aux défis socio-économiques et climatiques. Les initiatives de communs sont en quelque sorte un révélateur qui permet de mettre en lumière les grandes questions démocratiques qui se posent à nos sociétés.

Ensuite, les communs sont pour moi la manifestation en acte de ce qu'on appelle « l'intérêt général ». Si je devais parler comme deux des grands penseurs de l'écologie politique que sont André Gorz et Ivan Illich, je parlerais d'une extension de la sphère autonome ou au moins de sa reprise en main. Dit autrement, c'est un des meilleurs instruments de lutte contre l'aliénation des individus. En effet, je pense que (re)prendre du pouvoir sur ce que l'on mange, sur la manière dont nous nous déplaçons ou nous nous soignons, etc., c'est être actifs dans son environnement, y prendre part. En ce sens, c'est un processus fondamentalement démocratique.

Enfin, les communs sont une fantastique expérience de gestion par un groupe d'un bien qui le dépasse. C'est au fond le cœur même de l'exercice démocratique : apprendre à faire dialoguer différentes entités autour d'un espace collectif, sans que personne ne soit mis de côté.

**BT** : Laisser la place aux communs, c'est redonner du pouvoir aux citoyens, c'est reconnaître que l'Etat et le marché ne sont pas tout puissants. Si le citoyen a la possibilité et est soutenu par les pouvoirs publics pour mettre en place des projets de communs, comme acheter un terrain entre voisins pour y aménager une plaine de jeux, ouvrir un restaurant de quartier dans

un espace mis à disposition par les autorités publiques ou lancer une plateforme numérique coopérative alternative aux géants en ligne de la location de vacances ou de la livraison à vélo, il se réapproprie son cadre de vie et reprend du pouvoir politique sur celui-ci, dans une logique bottom-up. Les communs permettent donc de faire des citoyens des décideurs et, dès lors, de démocratiser la société.

Par ailleurs, sur le champ économique, au sein des coopératives, la prise de décision est, en principe, démocratique : chaque coopérateur dispose d'une voix, indépendamment de ses parts dans le capital. En tant que client-coopérateur d'une coopérative, on peut ainsi peser sur des projets de société : participer aux choix stratégiques d'un magasin, d'un cinéma, d'un magazine... A l'échelle de projets coopératifs auxquels on prend part, on vote, on participe et on façonne le monde. C'est éminemment politique. Il s'agit de relocaliser la prise de décision économique.

Le modèle coopératif permet d'intégrer la démocratie et de l'horizontalité dans l'entreprise. C'est fondamental car l'entreprise est, à l'heure actuelle, un bastion du fonctionnement vertical et hiérarchique. Pour cette raison, au-delà du modèle coopératif, je me réjouis de voir que la gouvernance plus horizontale, plus collaborative, prend place dans des entreprises bruxelloises de taille variée, à l'initiative des entrepreneurs qui veulent développer un autre type de management. En ce sens, nous avons financé une mesure d'accompagnement à la reprise d'entreprises en difficulté par ou avec leurs travailleurs, qui aide les projets de reprise, dont le magasin Caméléon, à mettre en place une gouvernance collaborative. Je suis convaincue que l'implication des travailleurs permettra d'améliorer l'impact environnemental et social des entreprises.

### ***Comment envisagez-vous le rôle des pouvoirs publics pour soutenir, voire dynamiser les initiatives citoyennes de transition ?***

**BT** : Les projets citoyens autogérés sont des initiatives spontanées. Toutefois, certains projets de communs ne parviennent pas à se déployer ou disparaissent après quelques années, faute de moyens financiers ou logistiques suffisants. Les autorités peuvent donc jouer un rôle de partenaire

pour assurer et garantir la pérennité de ces projets. Le rôle des pouvoirs publics est de permettre au terreau de communs de se développer, de promouvoir le développement de la participation citoyenne, pour construire une société plus participative, dans laquelle les communs complètent l'Etat et le marché.

Quand on écoute les acteurs de terrain, les commoners, le rôle des pouvoirs publics est de reconnaître, protéger et soutenir les communs. Cela peut passer par la promotion de modèles qui fonctionnent, la mise en avant de projets citoyens. Les subventions publiques constituent un autre levier, notamment dans le cadre des appels à projets, que ce soit pour soutenir des projets d'entrepreneuriat social dont j'ai déjà parlé ou des projets non économiques, comme la Région bruxelloise l'a fait durant l'été 2020, sous l'impulsion d'Elke Van den Brandt, en apportant un soutien financier à des initiatives citoyennes pour créer des rues à jeux, de plages urbaines ou verduriser les espaces publics. C'était magnifique de voir les Bruxellois-e-s se réapproprier l'espace urbain ! Les pouvoirs publics peuvent en outre adopter des incitants fiscaux ou utiliser les clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics, pour favoriser les projets coopératifs et les communs.

**AM** : Je crois que le rôle central des pouvoirs publics en matière de communs est celui de facilitateur. Peut-être en creux dans un premier temps : les normes et les administrations publiques doivent cesser de constituer, comme c'est encore trop souvent le cas, un frein ou un obstacle à la créativité citoyenne. Les contraintes spécifiques à la dynamique des communs doivent pouvoir être intégrées petit à petit dans notre dispositif juridique et dans le fonctionnement de nos services publics.

Les pouvoirs publics peuvent - doivent - soutenir les initiatives citoyennes de transition en leur proposant de l'aide à la conception des projets, de l'expertise en méthodologie et en outillage. C'est justement ce qui est prévu dans les missions du nouveau Service Régional de la Participation qui est en construction et qui devrait être sur pied en 2021. Il s'agira, entre autres, de faciliter la participation en donnant du conseil et de l'expertise directement aux collectifs citoyens.

Je pense que l'Etat, les Régions et les pouvoirs locaux peuvent aboutir à

de véritables partenariats public-communs, notamment via l'adoption de règlements adaptés, voire d'une charte, comme ce fut le cas à Bologne en Italie, qui régit la collaboration entre les autorités et les collectifs citoyens. Ce type de règlement ou de charte peut par exemple encadrer la mise à disposition à des collectifs de locaux inutilisés appartenant aux pouvoirs publics. La formalisation de ces partenariats est fondamentale parce qu'elle permet de reconnaître juridiquement les communs et d'éviter, par exemple, l'éviction de projets citoyens qui se seraient implantés sans autorisation dans des lieux inoccupés.

J'attire toutefois l'attention sur la nécessité pour l'État de garantir une forme d'égalité dans sa politique de soutien aux communs. Certains territoires socio-démographiques pourraient s'avérer plus féconds que d'autres en termes de développement des communs. Il ne faudrait pas que le support public aboutisse à une espèce d'effet Mathieu, c'est-à-dire donner plus à ceux qui ont déjà plus. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas dans les quartiers populaires un terreau et des pratiques favorables au développement des communs, cela veut dire que ce serait une grave erreur de ne pas les encourager. Pour résumer, en matière de communs, les pouvoirs publics doivent se montrer garants de l'égalité, catalyseurs de l'innovation et intégrateurs de cette logique des communs dans leur propre fonctionnement.

Enfin, sur un ton plus philosophique, je pense que nous sommes sur le point d'entrer dans une période d'incertitude et d'indétermination comme l'humanité n'en a sans doute jamais connue. Dans ce monde d'incertitudes majeures et de possibles renouvelés, le discours et la pratique des communs sont susceptibles de constituer une boussole majeure des politiques publiques, un élément à même d'incarner concrètement le monde d'après dans celui d'aujourd'hui. Les communs, c'est la grammaire de l'avenir.